



— SCIENCES
— PO — LYON



REVUE DE LITTÉRATURE

Les tiers-lieux en milieux ruraux, symbole de l'innovation collective territorialisée et générateur de mutations de l'action publique locale

Commande: Associations et tiers-lieux, comment renforcer les lieux, les liens et les communs au service des habitants ?

Contribution au développement de trois tiers-lieux en cours de création à Lormes

Solèle Dubrulle, Tin Lok Wu, Louise Modoux, Quentin Palama, Mathéo Perfetti, Anaëlle Perreau, Lisa Pons, Justine Verdaguer

Territoires ruraux et ruralité, des termes polysémiques englobant une réalité complexe

Les territoires ruraux : des territoires spécifiques et pluriels, qui évoluent dans le temps et dans l'espace

Alors que certains auteurs brandissent la menace de la «fin des territoires» comme «*principe d'organisation des sociétés politiques*» (Badie, 1995), il semblerait que la réalité penche plutôt vers un «*retour en force du besoin territorial*» (Bartoli, Trébucq, 2021, p7). En effet, la notion de «territoire» est de plus en plus prégnante dans le débat public et dans les politiques des autorités publiques. Les territoires sont des «*unités géographiques, configurées, avec des poids divers selon les cas, par les données naturelles, l'histoire sociale et les dynamiques, faibles ou fortes, de l'activité économique*» (Lazarev, 2009, para.1). Chaque territoire est distinct selon trois dimensions : sa dimension matérielle (ses propriétés naturelles, l'aménagement de son territoire), sa dimension idéale (son histoire, son patrimoine, les représentations et les perceptions de ses habitants) et sa dimension organisationnelle (l'organisation de ses acteurs sociaux, son organisation politique et institutionnelle) (Amblard et al., 2018). On a souvent opposé les territoires urbains et les territoires ruraux, majoritairement au vu de leurs dimensions matérielles. Pourtant, cette opposition ne semble aujourd'hui plus opérante.

En effet, les territoires sont mouvants. La France du XIXème siècle était majoritairement rurale : plus de 75% de sa population vivaient dans des espaces dits ruraux. A partir du milieu du XIXème siècle, le phénomène d'« exode » rural débute et se poursuit tout au long du XXème siècle. Les migrations des territoires ruraux vers les pôles urbains s'expliquent par l'industrialisation des villes, les crises du secteur agricole au cours du XIXème siècle, le déclin de l'artisanat, etc. Avant la Première Guerre mondiale, environ 55% de la population vivent dans des espaces ruraux. En 1969, ce chiffre tombe à 30% (Observatoire des Territoires, 2021). En 2017, l'INSEE estime qu'environ 33% de la population vit dans des communes rurales. En effet, depuis les années 1990, les territoires ruraux se sont vus de plus en plus attrayants et ils connaissent aujourd'hui un taux de croissance supérieur aux territoires urbains (Bouquet et al., 2018). Parallèlement, depuis les années 1970, le phénomène de périurbanisation a grignoté peu à peu les campagnes, faisant émerger de nouveaux territoires, entre l'urbanité et la ruralité. La pandémie de Covid-19 a rendu visible la dynamique d'*exode urbain* qui fait référence aux flux de personnes partant des pôles urbains pour se diriger vers des pôles ruraux. Une étude réalisée par le Réseau Rural Français et le PUCA a confirmé l'existence de ces flux mais a nuancé le mythe d'un bouleversement territorial. Les migrations urbaines sont plurielles. Nombreux sont ceux qui partent des grands pôles urbains au profit de leurs périphéries, d'où le phénomène de périurbanisation. En revanche, seulement une minorité de ces urbains se dirige vers des territoires ruraux. Ainsi, «*le flux de départs des villes vers la campagne existe, sans être un phénomène structurant à l'échelle nationale, ni une tendance qui s'accroît*» (Popsu territoires, 2022, p20). Mais que sont vraiment ces territoires ruraux et qu'est-ce que le rural ? Comment les définir ?

Tentative de définition

L'INSEE définissait jusqu'en 2020 le rural comme «*l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les "villes".*» Cette définition caractérise «le rural "en creux" par rapport aux

espaces “urbanisés”» (D’Alessandro et al., 2021, p61), preuve que l’opposition rural-urbain a longtemps dominé. Elle ne permet pas de rendre compte de la multiplicité et de la diversité de ce qu’est le rural et de ce que sont les territoires ruraux. La ruralité est une réalité plurielle, dont la définition a varié selon les pays et les époques. Chaque territoire rural est unique par sa géographie, son histoire, ses acteurs et dépend des perceptions de ses habitants. «*La dualité entre l’urbain et le rural, dont la frontière est souvent floue (on est toujours le rural ou l’urbain de l’autre, quelles que soient les échelles)*» (Valadier, 2021, p3). La ruralité, soit ce qui est rural, fait référence à «*l’ensemble des représentations collectives associées à la vie dans les espaces ruraux (...) de désignation d’un mode d’habiter, et d’atténuation de l’opposition franche entre la ville et la campagne*» (Bouron, Georges, 2019, p63). On peut retenir quatre approches de la ruralité (Valadier, 2021). La première est l’approche conceptuelle qui distingue les territoires selon trois catégories, le centre, la marge et la périphérie. La deuxième est l’approche géographique qui étudie l’occupation des espaces. La troisième est l’approche analytique et statistique qui se base sur des données statistiques comme la densité de population, l’éloignement aux services publics, aux zones agglomérées, etc. La dernière est l’approche sociologique et perceptive qui étudie les perceptions subjectives des ruralités, leur vécu. L’approche analytique et statistique permet de distinguer trois critères morphologiques propres aux territoires ruraux : une faible densité de population, une discontinuité du bâti et une présence d’activités agricoles (Bouquet, Dubéchet, 2018). En étudiant ces caractéristiques, l’INSEE identifiait en 2018 trente-quatre départements urbains contre soixante et un départements ruraux.

Quelques enjeux contemporains des territoires ruraux

Les territoires ruraux sont des territoires complexes et multiformes mais la plupart font face à des problématiques similaires : mobilité des habitants au vu des distances propres au monde rural, accessibilité à certains services, renforcement du lien social, interconnexion avec les autres territoires ruraux, renouvellement de l’attractivité, isolement numérique, etc (Le Douaran, 2021; Bouquet, Dubéchet, 2018). En outre, si on ne peut pas aller jusqu’à parler d’exode urbain, de nouvelles dynamiques démographiques traversent bien les territoires ruraux depuis les années 1970. Le solde migratoire, déjà positif, des espaces ruraux, expliqué par le phénomène de «*renaissance rurale*» de Bernard Kayser (Géoconfluences, 2022) a fortement augmenté sous l’effet de la crise sanitaire (Popsu territoires, 2022). Au-delà de ces enjeux et au vu des transformations actuelles, les territoires ruraux ont «*une place stratégique (...) vis-à-vis des défis de l’alimentation, de l’énergie, des services environnementaux, de la souveraineté économique, de l’habitabilité ou de l’accueil de nouvelles populations.*» (Rieutort, 2023, para.2) Ils offrent des solutions face aux changements climatiques, de nouvelles plateformes productives, de nouveaux modes de production, etc. Ils sont devenus des lieux de créativité et d’innovation sociale, à même de répondre aux problématiques et enjeux de ces territoires. Les tiers-lieux qui se développent en milieu rural sont le symbole de cette créativité sociale, génératrice de solutions et d’une nouvelle façon d’appréhender et de répondre aux problèmes sociaux.

Emergence des tiers-lieux en milieux ruraux : une réponse aux enjeux contemporains

Des tiers-lieux insaisissables : histoire et définition

Nous observons depuis quelques années l'émergence de multiples tiers-lieux ruraux, bien que ce terme soit né du contexte urbain. Dans les années 1980, le sociologue américain Ray Oldenburg théorise le concept de *third places*, traduit tiers-lieux en français. Il définit les tiers-lieux comme «*un lieu qui n'est ni le lieu de travail, ni le domicile, comme un entre-deux qui présente des caractéristiques communes à la sphère privée et professionnelle.*» (Seillier, 2022, p10). Il insiste sur leur neutralité, l'accessibilité pour tous et le lien social. En France, pour les auteurs qui se sont saisis du concept dans les années 2010, les tiers-lieux sont bien plus qu'un lieu, ils offrent aux citoyens la capacité d'agir. Le sociologue français A. Burret le définit comme «*une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes.*» (cité dans Seillier, 2022, p11). Plusieurs approches du tiers-lieu émergent, une accordant de l'importance au lieu en tant que tel et une autre accordant plus d'importance à la dynamique sociale. S'il n'y a pas une définition unique du concept de tiers-lieu, c'est parce qu'il serait un «*inachevé permanent.*» (Fontaine citée dans Nussy, 2022, p2). Les tiers-lieux sont insaisissables, bien que présentant des grandes lignes communes. La dynamique collective est primordiale, toute personne rejoignant un tiers-lieu étant invitée à sortir de la posture de l'usager passif et à devenir un réel contributeur. Les tiers-lieux se développent grâce à la mixité des publics et l'hybridation des activités. Raphaël Besson a notamment proposé une typologie fondée sur la finalité des lieux. Il présente cinq catégories de tiers-lieux : les tiers-lieux d'activité comme les *coworking spaces*; les tiers lieux d'innovation comme les *fablabs*; les tiers-lieux culturels comme les *living labs* et les *learning labs* déployés au sein des universités; les tiers-lieux sociaux structurés autour des acteurs de l'économie collaborative et de l'économie sociale et solidaire et enfin les tiers lieux de service et d'innovation publique (Seillier, 2022). Les lieux intermédiaires et indépendants ont été des tiers lieux avant l'heure, c'est pourquoi leur histoire et leur processus d'institutionnalisation intéressent la recherche scientifique portant sur les tiers-lieux. Une multiplicité de noms est donnée à ces lieux intermédiaires : friche, squat, atelier partagé, fabrique, lieux alternatifs, café-musique, etc. Dans les années 1970-1980, ces espaces émergent en parallèle des concepts de contre-culture, culture alternative et culture indépendante. Avec la chute du mur, Berlin acquiert une place importante dans la vie culturelle européenne grâce au processus de régénération urbaine. La démocratie culturelle devient l'un des grands combats politiques des années 1990-2000. Le terme d'«*espace intermédiaire*» apparaît pour la première fois en France dans le rapport L'extrait commandé en 2000 par Michel Duffour, secrétaire d'État à la décentralisation culturelle. A la fin des années 2000, l'État s'affaiblit et le rôle croissant des métropoles conduit à une intégration des politiques culturelles dans une logique de marketing territorial. Il est intéressant de constater que les lieux intermédiaires ont tenu dans le temps car ils se sont très tôt constitués en commun entre la chose privée et la chose publique (Desgoutte, 2022). Les enjeux de la pérennité et des communs sont tout aussi présents dans les tiers-lieux contemporains.

Une politique nationale de soutien à la création de tiers-lieux ruraux

Depuis quelques années, forts de la croyance en la capacité redynamisatrice et innovatrice des tiers-lieux, les pouvoirs publics encouragent et accompagnent le développement de ce type de projets, et ce à toutes les échelles. Bien que les tiers-lieux

soient par essence des projets locaux, s'inscrivant dans un territoire précis, l'Etat valorise leur création et leur développement via des programmes nationaux tels que la Fabrique de territoire. Lancé en 2019 par l'Etat sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt, il a conduit à identifier 300 fabriques de territoire (des tiers-lieux structurants capable d'aider d'autres tiers-lieux à se développer), dont la moitié en territoires ruraux, lesquels ont bénéficié d'une aide financière destinée à encourager l'émergence et le développement de tiers-lieux. La commune de Lormes est une de ces «fabriques de territoire» (Levy-Waitz, 2018). Autre programme visant la revitalisation des territoires ruraux, «Petites villes de demain» a été lancé en 2020 par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il alloue des fonds aux villes de moins de 20000 habitants choisies pour l'accompagnement des projets de territoire permettant le renforcement du dynamisme et la transition écologique. Lormes fait partie des lauréats de ce programme, et met en œuvre des orientations stratégiques visant à «*garantir l'attractivité de la ville et de son centre bourg tout en veillant au bien vivre ensemble*» («Lormes, Petite Ville de Demain»). La commune inscrit dans ce cadre le développement et soutien des tiers-lieux dans l'orientation «Faire ensemble» (Agence nationale de la cohésion des territoires, 2022). Ainsi, qu'ils visent spécifiquement les territoires à faible densité ou non, ces différents programmes nationaux ont pour objet l'accompagnement de nouveaux projets de tiers-lieux dans les milieux ruraux. Ceux-ci se voient attribuer un rôle majeur dans la revitalisation et l'amélioration du vivre-ensemble dans tous les territoires, et de plus en plus dans la ruralité. Les tiers-lieux semblent donc plébiscités par l'Etat, par leur capacité innovante et leur potentiel économique et social, qui en fait LA solution du développement territorial.

Tiers-lieux et modernité, une prédominance de l'aspect économique ?

Cette valorisation des tiers-lieux révèle en réalité des attentes bien précises. Elle porte les idées de modernité (liée notamment aux nouvelles technologies), d'innovation, de dynamisme citoyen, mais aussi de croissance économique. En effet, les documents abordant ces espaces se réfèrent majoritairement aux espaces de coworking ou aux fablabs, mettant ainsi l'emphase sur le potentiel économique de ces lieux, souvent en lien avec le télétravail et le numérique. L'évocation des tiers-lieux ruraux implique effectivement souvent leur dimension numérique. C'est un des ressorts de ces lieux et de l'incitation des pouvoirs publics à leur développement : assurer un accès au numérique et aux nouvelles technologies, ainsi qu'une connexion haut débit dans les territoires ruraux (Zaza, 2020). Derrière cette idée, deux enjeux : d'une part la réduction de la fracture numérique, mais également l'attractivité économique et démographique, le numérique devant permettre d'attirer de nouvelles populations urbaines grâce à la possibilité du télétravail. D'où un lien entre tiers-lieux et néo ruraux, via l'équation tiers-lieu = numérique = possibilité de télétravail pour les urbains désireux de s'installer à la campagne. Renforcer l'attractivité démographique des territoires ruraux par l'accès au numérique et la possibilité de télétravailler était d'ailleurs déjà l'objectif de l'Etat lors de la mise en place des télécentres à partir des années 1990 (Zaza, 2020). Ainsi, les tiers-lieux sont chargés d'une dimension économique forte, qui laisse parfois de côté des enjeux sociaux et culturels importants. De fait, ce point fait l'objet d'une critique récurrente adressée aux tiers-lieux en milieu rural : l'homogénéité des populations qui s'y rencontrent, souvent néo rurales. C'est ce que soulève l'ancien directeur du Collectif Ville Campagne, Jean-Yves Pineau : si les tiers-lieux en milieu rural partent souvent des citoyens, dans un désir de création de lien social et d'un lieu culturel, ce serait une partie bien précise de la population. «*Souvent, les "néos" y rencontrent les "néos"*. » (Pineau, 2018, p105). L'ancrage dans le territoire serait une limite

des tiers-lieux ruraux, leur développement restant globalement parallèle à celui du tissu socio-économique local. Raphaël Besson constate que «*les grandes entreprises du territoire [...] perçoivent ce Tiers Lieu comme un espace éloigné de leurs préoccupations, un lieu dédié aux néo ruraux et aux nouveaux métiers du numérique*» (Besson, 2017, p11). En réalité, les tiers-lieux vont bien plus loin que les télécentres, pour lesquels le lien social constituait une sorte d'«*externalité non marchande*» (Moriset, 2010, cité dans Zaza, 2020), en recherchant avant tout des effets socio-culturels. Les bénéfices de ces lieux sont par ailleurs largement étudiés, de même que les conditions à réunir pour amplifier leur impact positif sur le territoire.

Les tiers-lieux, une réponse aux besoins locaux

Les tiers-lieux créés en milieu rural répondent à des besoins locaux spécifiques. S'inscrivant dans un contexte de forte demande de lien social, ils sont des lieux de rencontre importants qui favorisent les échanges. Ces espaces peuvent contribuer à la mixité entre les néo-ruraux et les populations établies depuis plus longtemps en associant confort et convivialité. Ainsi, le tiers-lieu est un lieu fédérateur, ouvert et de partage. Par ailleurs, ils offrent parfois des services absents du territoire, dans des contextes de disparition de services publics et de commerces, amenant à repenser plus largement leur rôle de services au public (Banque des territoires, 2020).

De surcroît, les habitants des territoires sont impliqués dans la construction de ces solutions, les usagers étant en réalité des co-acteurs ou co-producteurs du projet (Familles rurales, 2020). Ancrées localement, la coopération, l'expérimentation et l'innovation permettent de trouver des solutions concrètes aux besoins des habitants.

Ainsi, le tiers-lieu est perçu comme un outil de développement du local. Le Douaran les qualifie de «*laboratoires de la redynamisation rurale*» (2021, para.1). Raphaël Besson utilise le concept de «*régénération des territoires ruraux*» (Besson, 2017). Selon lui, «*les Tiers Lieux sont conçus par les pouvoirs publics comme de nouveaux outils au service de la régénération des territoires de faible densité (CGET, 2015)*» (p.4). A travers l'étude de différents tiers-lieux creusois, il montre comment ces projets remplissent des fonctions d'activation et de valorisation des écosystèmes régénératifs. Ainsi, les tiers-lieux ruraux participent à la fois à la redynamisation économique, au lien social et aux différents besoins locaux, dans une dynamique collaborative.

Singularité des tiers-lieux ruraux : défis et conditions de réussites

Si la création et la pérennisation des tiers-lieux fait face à des défis, y compris dans le milieu urbain, les projets ruraux rencontrent des problématiques spécifiques, propres à leur contexte d'implantation. Trois conditions apparaissent comme nécessaires à la réussite, et à l'existence même d'un tiers-lieu, qu'il soit urbain ou rural. Premièrement, il faut un lieu visible et attractif. Il doit être configuré pour permettre les usages imprévisibles. En milieu rural, la rénovation d'un bâtiment peut par exemple participer à une dynamique de revitalisation du territoire. Deuxièmement, il faut identifier une communauté d'utilisateurs. Enfin, il faut une fonction d'animation. Autrement dit, l'existence d'un facilitateur est essentielle (Banque des territoires, 2020).

Si ces bases sont communes à tous les tiers-lieux, les tiers-lieux ruraux ont des spécificités fortes qui les distinguent de leurs homologues urbains. Contrairement aux tiers-lieux urbains, les tiers-lieux ruraux sont généralement confrontés à l'absence de modèle économique viable, rendant impossible leur seul financement privé. De ce fait, leurs ressources peuvent être restreintes, la location d'espaces combinée à d'autres types

d'activités pouvant permettre de diversifier les revenus. Indéniablement, l'hybridation des activités et des acteurs investis est indispensable à leur pérennisation, de même qu'un soutien de la part des acteurs publics. La mise en réseau permet également de favoriser les échanges, de monter en compétences et contribue à la pérennisation (Banque des territoires, 2020).

Ainsi, le développement en milieu rural requiert une collaboration particulière avec les pouvoirs publics. Les tiers-lieux interrogent leur rôle, qui devient plutôt celui d'accompagnateur que d'aménageur. La réussite de l'implantation des tiers-lieux nécessite à la fois une confiance des pouvoirs publics vis-à-vis des acteurs du territoire dans leur capacité à agir et un accompagnement logistique et financier. *«Penser le tiers lieux comme "coupé de l'action publique" est illusoire, il est forcément façonné par l'histoire du territoire, donc par les politiques publiques nationales et locales successives.»* (Fontaine citée dans Nassy, 2022,p6). Le rôle des collectivités et des élus locaux est donc essentiel, ce que nous détaillerons plus loin.

Ainsi, les tiers-lieux, récemment développés en milieu rural, font l'objet de multiples analyses montrant à la fois leur potentiel économique, social et culturel et leurs limites, notamment en termes d'ancrage et d'inclusion. Ils sont de plus en plus valorisés par les pouvoirs publics, avec lesquels ils entretiennent un lien singulier, participant à reconfigurer plus largement la manière de produire l'action publique, les rapports entre acteurs privés et publics, entre société civile et pouvoirs publics, etc.

Une reconfiguration de l'action publique et collective

D'une logique "top-down" à une logique "bottom-up"

Depuis les années 1970, les pouvoirs publics ont amorcé une transformation de l'action publique. En effet, les lois de décentralisation ont apporté une nouvelle légitimité aux territoires et à leurs acteurs, rompant avec la tradition du *top-down* et centralisatrice des politiques publiques françaises. Nombreux sont les auteurs qui ont montré que le territoire et la territorialisation occupent aujourd'hui une place centrale dans le développement de l'action collective et publique (Douillet, 2003; Amblard et al., 2018). Le territoire n'est plus seulement un espace d'application des politiques publiques élaborées au niveau étatique, il est devenu une *«catégorie d'intervention publique»*, un objet et un outil d'action publique (Douillet, 2003) et *«un creuset d'actions collectives»* (Amblard et al., 2018, p9). Cette valorisation des territoires et de la territorialisation de l'action collective a favorisé la dynamique de projets au niveau communal et au niveau du village, dans des logiques de transversalité, de globalité, de partenariat et de pertinence par rapport à l'espace. Les politiques publiques propres au développement territorial ont ainsi connu une double tendance de démocratisation et de décentralisation (Lazarev, 2009). Cette nouvelle approche bottom-up met en lumière l'importance de l'adaptation des actions collectives aux spécificités des territoires ruraux multiples. Les actions publiques et collectives prennent ainsi différentes formes selon les territoires et ses spécificités (Amblard et al., 2018).

Les territoires de faible densité auraient en théorie une faible propension à innover. C'est ce que montre l'étude sur l'innovation dans les territoires de faible densité commandée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, qui l'explique par une faible dotation en *«facteurs classiques de l'innovation»*. Ces facteurs, identifiés par l'OCDE, sont notamment la *«concentration de talents et d'individus de la classe créative»* ou *«la présence*

de recherches et développement», éléments qu'on ne retrouve effectivement que peu dans les territoires à faible densité. L'étude relève que «*peu de politiques de soutien à l'innovation ciblent aujourd'hui ces espaces*», alors même qu'ils représentent 86% du territoire national et que l'innovation a un potentiel fort à la fois pour «*la réduction des inégalités territoriales*» et «*l'invention de nouvelles réponses à des problématiques caractéristiques de ces espaces*». En réalité, en redéfinissant plus largement l'innovation par ses finalités, lesquelles sont identifiées comme l'«*impact sur l'activité économique ou l'efficacité des services publics*», les auteurs de l'étude recensent et analysent quinze projets relevant de l'innovation en territoire à faible densité, qu'elle soit sociale, organisationnelle, de produits ou de procédés. (CMI, Talandier, 2015) «*Les études de cas ont porté sur des territoires qui ont mis en place des écosystèmes propices à l'émergence et au développement des innovations dans la durée*» (p5), montrant le rôle important de l'action publique pour favoriser l'innovation dans des territoires qui en ont en réalité le potentiel.

Le collectif Villages du Futur, symbole de la transformation de l'action publique territoriale

Le collectif Villages du Futur créé par le Pays Nivernais Morvan est un symbole de cette transformation de l'action publique dans les territoires ruraux. Les Villages du Futur ont été imaginés par des élus, des habitants, des acteurs économiques, des agents publics, etc présents dans les territoires. Les ruralités sont souvent décrites comme peu visibles, isolées et mal repérées. Villages du Futur est une initiative visant à valoriser le potentiel, la vitalité et la créativité des campagnes. Le monde rural est présenté comme «*un terreau fertile, riche d'espaces d'expérimentations et de réinventions économiques, sociales et culturelles.*» («*L'aventure des Villages du Futur*», 2019, p5) C'est une démarche d'innovation publique qui mobilise les citoyens dans l'aménagement de l'espace public. Pendant six à neuf mois, le projet est imaginé, animé, construit avec les habitants des villages volontaires pour y participer. Ils sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, composée de designers de services, d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, de sociologues qui ont une connaissance des territoires ruraux. L'objectif n'est pas de transposer ce qui se fait en ville à la campagne. Des «visions» sont élaborées avec les habitants pour qu'ils se projettent dans leur futur environnement de vie. La participation des citoyens permet aux élus de susciter une nouvelle posture d'engagement. Tous les acteurs engagés sont motivés pour réfléchir et agir collectivement. Les élus gagnent le bénéfice d'une vision de l'avenir partagée et concrète. Les habitants sont acteurs de la transformation de leur village en portant leurs idées et leurs compétences. Le village tout entier y gagne grâce à la vision d'une nouvelle ruralité vivante adaptée aux besoins («*L'aventure des Villages du Futur*», 2019).

Il faut tout de même noter que le développement de projets en milieux ruraux rencontre quatre problématiques principales : la reconnaissance des territoires comme étant pertinents pour le développement territorial, l'échelle territoriale et de la priorisation du local et du «territoire vécu», la gouvernance territoriale et le financement du développement territorial (Lazarev, 2009). Ces territoires sont souvent mal couverts ou trop éloignés des lieux d'appui de création de projets, des centres de décision et de financement. Les acteurs sont peu nombreux et les porteurs de projets manquent souvent de soutien (Avisé, 2022). L'innovation dans les territoires ruraux est ainsi moins spontanée et plus construite. Elle demande un accompagnement plus fort que dans les territoires de forte densité du fait d'un manque de facteurs classiques.

Une place renouvelée des responsables politiques locaux

Dans cette nouvelle optique de territorialisation de l'action publique et collective, de nouveaux acteurs et de nouveaux modes de coordination apparaissent dans le développement de projets territoriaux. Anne-Cécile Douillet parle de «*montée en puissance des acteurs locaux*» et d'une «*valorisation de la "proximité"*» (2003, p586) face à la puissance étatique. Ce sont notamment les élus locaux qui accumulent de nouvelles capacités d'action pour mettre en œuvre des projets territoriaux structurants. «*L'action publique territorialisée, telle qu'elle s'incarne dans les politiques de développement territorial, fournit effectivement de nouvelles opportunités de «leadership» aux élus locaux qui prennent la tête de la démarche de développement* » (Douillet, 2003, p593). Ils sont aussi des «*intercesseurs des territoires qu'ils représentent* » entre le local et le national (Douillet, 2003, p590). Ces élus locaux légitiment et ancrent les projets mis en place sur les territoires. Douillet montre qu'ils sont la clef d'une véritable assise territoriale. Ainsi, cette action publique transformée et territorialisée se doit d'être dotée d'un ancrage territorial fort et d'une identification à un espace délimité, et les élus locaux peuvent devenir les catalyseurs de cet ancrage et de cette identification. Ils sont les plus à même d'adapter les actions collectives et l'action publique au territoire. Amblard, El-Karim, Houdart et Lardon (2018) expliquent qu'une vision imposée par un monde extérieur à celui des acteurs partie-prenantes de l'action collective aura des difficultés à se mettre en place, ou pourra même être détournée. L'action collective doit partir de l'initiative des acteurs territoriaux qui ont un rôle de pivot et intégrateur. Ils permettent d'adapter cette action collective aux configurations et aux enjeux propres du territoire.

Ainsi, les auteurs qui ont travaillé sur le développement territorial et l'action collective territoriale insistent sur l'importance de la reconnaissance, dans les milieux ruraux, des initiatives et des projets structurants. En effet, les territoires ruraux sont des territoires spécifiques, pluriels et uniques qui nécessitent une action collective et publique adaptée. Les acteurs de terrain sont les plus à même de garantir cette base territoriale aux projets collectifs. Les solutions hors-sol et déconnectées de la réalité territoriale sont vouées à l'échec et ne peuvent permettre de répondre aux problématiques des territoires ruraux. Il n'y a pas de règles générales de l'action collective et publique territorialisée. Ces actions doivent s'ancrer dans les territoires et être le fruit d'une coordination entre les multiples acteurs locaux (société civile, associations, élus locaux, etc). Les tiers-lieux satisfont tous ces critères et c'est pour cela qu'ils sont devenus le symbole de ces projets collectifs, innovants, créatifs et ancrés sur le territoire. L'action collective - des initiatives de tiers-lieux, aux projets territoriaux en général- doit être modelée par le territoire, et remodèle ensuite ce même territoire, en créant de nouvelles ressources et de nouvelles possibilités.

Bibliographie

1/Ouvrages

Badie, Bertrand. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*. Paris: Fayard, 1995.

Bouron, Jean-Benoît; Pierre-Marie Georges. *Les territoires ruraux en France. Une géographie des ruralités contemporaines*. Paris : Ellipses, 2015.

La 27ème Région. *Les Villages Du Futur: Projection Collective et Créative Dans Les Territoires de Bourgogne*. Paris : La Documentation Française, 2016.

2/Articles de revue

Amblard, Laurence; Berthomé, Guy-El-Karim; Houdart, Marie; Lardon Sylvie. «L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche». *Géographie, économie, société*, Vol.20, (2018) : 227-246.

<https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2018-2-page-227.htm?contenu=plan>

Bartoli, Annie; Trébuçq Stéphane. «Le territoire, entre dynamiques locales, processus organisationnels et logiques d'acteurs», *Gestion et management public*, Vol. 9, no.2, (2021) : 6-8, <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2021-2-page-6.htm>

Bouquet, Brigitte; Dubéchet, Brigitte. «Quelques enjeux autour des territoires ruraux», *Vie sociale*, Vol.2, no. 22, (2018) : 13-31.

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2018-2-page-13.htm?contenu=article>

Desgoutte, Jules. «Une petite histoire des lieux intermédiaires et indépendants». *Horizons publics*, (hiver 2022) : 18-23.

Douillet, Anne-Cécile. «Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique». *Revue Française de Science Politique*, Vol.53, (2003) : 583-606.

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm?contenu=plan>

Lazarev, Grigori. « Chapitre 5 - Promouvoir le développement des territoires ruraux». *Mediterra*, (2009) : 183-210.

<https://www.cairn.info/mediterrra-2009--978272461109-page-183.html>

Nessi, Julien. «La dynamique des tiers-lieux en question». *Horizons publics*, (hiver 2022) : 2-7.

Pineau, Jean-Yves. «Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux.» *Nectar*, no.7, (février 2018) : 100-109.

Rieutort, Laurent. « Les territoires ruraux face à quatre transitions ». *Association Population et Avenir*, no.761, 2023 : 4-7.

<https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/revue-population-et-avenir-2023-1.htm>

Seillier, Rémy. «Les tiers-lieux insaisissables?» *Horizons publics*, hiver 2022 : 10-15.

Zaza, Ornella. «Comprendre la transformation des territoires ruraux par l'innovation : enjeux de recherche, enjeux d'actualité» *Carnets de géographes*, (décembre 2020).

<https://doi.org/10.4000/cdg.5257>

3/Rapports

Avisé. *Ruralités. Comment accompagner le développement de l'innovation sociale sur les territoires?* Paris : Avisé, 2022.

https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20220712/avise_202206_tressons_guide_is_rurale_v2.0_0.pdf

Banque des territoires. *Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux. Retours d'expériences et pistes d'inspiration.* Paris: Territoires Conseils, 2020.

<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/Exé%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>

CMI, Talandier, Magalie. *Innovation et territoires de faible densité.* Paris: CMI, 2015.

http://lab-innovation.cget.gouv.fr/sites/default/files/innovation_et_territoires_de_faible_densite_synthese.pdf

Coopérative Tiers-Lieux. *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités. Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires.* Libourne : Coopérative Tiers-Lieux, 2018.

<https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2018/02/Rapport2018-RNA.pdf>

D'Alessandro, Cristina ; Levy, David; Regnier, Théodore. *Dossier - Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations.*

Paris: Insee Références, 2021.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>

Familles rurales. *Comment créer un tiers-lieu rural?* Paris: Avisé, 2020.

https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20201217/guide_portil_methodo_tierslieux-ruraux.pdf

France tiers-lieux. *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir !*

Paris: France tiers-lieux, 2021.

<https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>

Levy-Waitz, Patrick. *Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble.*

Nanterre, 2018.

<http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport%20Mission%20Coworking%20-%20Faire%20ensemble%20pour%20mieux%20vivre%20ensemble.pdf>

Pays Nivernais Morvan. *L'aventure des Villages du Futur*. Saint-Brisson: Studio Negativo, 2019. <https://paysnivernaismorvan.fr/images/les-villages-du-futur/VillagesDuFutur.pdf>

Popsu territoires. *Exode urbain ? Petits flux, grands effets. Les mobilités résidentielles à l'ère (post-)covid*. La Défense: Popsu, 2022.

https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/popsuterritoires-exodeurbain_v12.pdf

Popsu territoires. *Exode urbain, un mythe , des réalités*. Puteaux : GIP EPAU, 2022.

https://popsu.archi.fr/sites/default/files/2023-02/DP_EXODEURBAIN_0.pdf

Valadier, Arnaud. *Ruralités. Dessesins, destins, moyens...* Angoulême: CEREMA, 2021.

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/04/ruralite_v10_def.pdf

4/ Webographie

Besson, Raphaël. «La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois», *Urbanews*, 2017. Consulté le 28 février 2023.

<https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois/>

Géoconfluences. « Néoruraux (néorural) », 2019. Consulté le 28 février 2023.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/neoruraux>

Géoconfluences. « Renaissance rurale », 2005. Consulté le 28 février 2023.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/renaissance-rurale>

Le Douaran, Leila.«Le tiers-lieu, la nouvelle chance des territoires ruraux». *Les Horizons*, 2021. Consulté le 28 février 2023.

<https://leshorizons.net/tiers-lieux-chance-territoires-ruraux/>